

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 081-200066124-20250623-138_2025-DE



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

CCSPL

Présenté en conseil communautaire du 23/06/2025

I - Rappel du rôle de la CCSPL

Pour rappel la Commission Consultative des Services Publics Locaux a pour vocation de permettre l'expression des usagers et de donner son avis sur les services publics par la voie des associations représentatives.

Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

La commission doit être constituée conformément à l'article L1413-1 du CGCT. Elle assure les fonctions suivantes :

1- Elle examine chaque année sur le rapport de son Président :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à chaque délégation et une analyse de la qualité de service (conformément à l'article L 1411-3 du CGCT)
- les rapports sur les prix et la qualité du service d'eau potable, d'assainissement (visés à l'article L 2224-5 du CGCT)
- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

2- La commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L 1411-4 du CGCT
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de cette régie
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L 1414 -2 du CGCT
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Ces avis sont communiqués à l'assemblée communautaire et sont annexés aux délibérations avant l'adoption des rapports ci-dessus.

Le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

II Composition de la CCSPL :

Conformément aux délibérations du conseil communautaire des 13 août 2020 et 19 octobre 2020, la commission est composée de 10 membres, présidée par Paul SALVADOR ou par Paul BOULVRAIS par délégation, et de 3 représentants d'associations locales d'usagers.

Membres du conseil communautaire : Monsieur Paul Salvador, Président

Membres titulaires : Madame Isabelle FOUROUX-CADENE, Madame Martine SOUQUET, Monsieur Jean-François BAULES, Monsieur Christophe GOURMANEL, Monsieur François VERGNES

Membres suppléants : Madame Florence BELOU, Monsieur Thierno BAH, Monsieur Jacques BROS, Monsieur Bernard MIRAMOND, Monsieur Fernand ORTEGA

Membres des associations locales : Madame ESTEVENY pour la Fédération Départementale Familles Rurales, Monsieur ~~Arnaud Jean Claude~~ pour la Fédération des Œuvres Laïques (FOL 81), Monsieur David BOSSARD pour l'Union Départementale des Associations Familiales.

III – REUNION DE LA COMMISSION

Conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCSPL s'est réunie 1 fois, le 02 décembre 2024.

La séance du 02 décembre 2024 a procédé à l'avis

Extrait du compte-rendu de la séance

« Le quorum étant atteint, le premier point de l'ordre du jour est présenté. Pour rappel, et en application de l'article L 1413-1-1 du CGCT, la CCSPL examine chaque année les rapports d'activités des délégués. Monsieur BOULVRAIS s'assure que chaque membre ait bien reçu les rapports des délégués ainsi que les rapports des services.

1- Examen du rapport d'activités (RA) et du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

- Assainissement commune de Lisle sur Tarn (RA2023 + RPQS2023)

Le représentant du délégué de SUEZ Eau France présente le rapport d'activités 2023 ainsi que le RPQS de 2023.

L'entreprise SUEZ est le délégué du service pour la commune de Lisle sur Tarn.

Les Chiffres clés du service de l'Assainissement Collectif :

Date de début et fin de contrat : 30/04/1993 – 31/12/2024

Nombre d'abonnés : 1 399

Nombre d'installations de dépollution : 1

Capacité de dépollution : 2 500 (EH)

Longueur de réseau : 26,5 (km)

Volume traité : 175 720 (m³)

Prix du service : 3,40 €/m³ (TTC)

Le système de traitement est conforme aux exigences réglementaires. En revanche le système de collecte présente une non-conformité liée au nombre de déversements du poste de refoulement de Gambetta. Des études sont en cours pour y remédier.

Ces rapports n'appelant aucune observation, les membres de la commission, à l'unanimité, prennent acte de cette présentation.

- Assainissement et Eau Potable Ville de Gaillac (RA2023 + RPQS2023)

Le représentant du délégataire de VEOLIA Eau, présente le rapport d'activités 2023 ainsi que le RPQS de 2024 pour les services de l'Eau Potable et de l'Assainissement de la ville de Gaillac.

Les Chiffres clés du service de l'Assainissement Collectif :

Date de début et fin de contrat : 01/01/2020 – 31/12/2029

Nombre d'habitants desservis : 15 774

Nombre d'abonnés : 7 394

Nombre d'installations de dépollution : 2

Capacité de dépollution : 30 200(EH)

Longueur de réseau : 130 (km)

Volume traité : 959 881 (m3)

Prix du service : 2,65 €/m3 (TTC)

Le système d'assainissement est conforme aux exigences réglementaires.

Les Chiffres clés du service de l'Eau Potable :

Date de début et fin de contrat : 01/01/2020 – 31/12/2029

Nombre d'habitants desservis : 15 774

Nombre d'abonnés : 8 062

Nombre d'installations de production : 1

Nombre de réservoirs : 2

Longueur de réseau : 197 (km)

Taux de conformité microbiologique : 100%

Rendement du réseau : 86,6%

Consommation moyenne : 108 (l/hab/j)

Volume distribué : 782 068 (m3)

Prix du service : 2,88 €/m3 (TTC)

La qualité de l'eau produite et distribuée est conforme aux exigences réglementaires.

Ces rapports n'appelant aucune observation, les membres de la commission, à l'unanimité, prennent acte de cette présentation.

- **Syndicat AEP du Gaillacois (RPQS 2023)**

Le Directeur du Service Eau & Assainissement de la Communauté d'agglomération présente les RPQS de 2023.

Les Chiffres clés du service de l'Eau Potable :

Nombre d'habitants desservis : 50 2028

Nombre d'abonnés : 26 212

Nombre d'installations de production : 6

Longueur de réseau : 2 036 (km)

Taux de conformité microbiologique : 99.25%

Rendement du réseau : 74,81%

Volume distribué : 3 461 648 (m3)

Prix du service : de 2,99€/m3 (TTC)

La qualité de l'eau produite et distribuée est conforme aux exigences réglementaires.

Ce rapport n'appelant aucune observation, les membres de la commission, à l'unanimité, prennent acte de cette présentation.

- **Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Dadou (RPQS 2023)**

Le représentant du délégataire de VEOLIA Eau, délégataire du service, présente le rapport d'activité pour le service de l'Eau Potable.

Les Chiffres clés du service de l'Eau Potable :

Date de début et fin de contrat : 01/06/2014 – 31/05/2032

Nombre d'habitants desservis : 48 176

Nombre d'abonnés : 23 644

Nombre d'installations de production : 2

Longueur de réseau : 2 006,1 (km)

Taux de conformité microbiologique : 99,4%

Rendement du réseau : 74,8%

Consommation moyenne : 108,67 (m3/abonné/an)

Volume distribué : 2 6 27 016 (m3)

Prix du service : 3,11 €/m3 (TTC)

La qualité de l'eau produite et distribuée est conforme aux exigences réglementaires.

Ce rapport n'appelant aucune observation, les membres de la commission, à l'unanimité, prennent acte de cette présentation.

- **Régie des eaux du bassin Graulhétois (RPQS 2023)**

Le Directeur Adjoint de la Régie Communautaire Eau et Assainissement Collectif présente le RPQS de 2023.

Les Chiffres clés du service de l'Assainissement Collectif :

Nombre d'habitants desservis : 13 502

Nombre d'abonnés : 5 257

Nombre d'installations de dépollution : 1

Capacité de dépollution : 220 000(EH)

Longueur de réseau : 108,74 (km)

Volume traité : 486 985 (m3)

Prix du service : 2,40 €/m3 (TTC)

Le système d'assainissement est conforme aux exigences réglementaires.

Les Chiffres clés du service de l'Eau Potable :

Nombre d'habitants desservis : 10 630

Nombre d'abonnés : 5 362

Nombre d'installations de production : 0

Nombre de réservoirs : 3

Longueur de réseau : 100 (km)

Taux de conformité microbiologique : 100%

Rendement du réseau : 67%

Consommation moyenne : 92,21 (m3/abonnés/an)

Volume distribué : 528 985 (m3)

Prix du service : 2,44 €/m3 (TTC)

La qualité de l'eau produite et distribuée est conforme aux exigences réglementaires.

Ce rapport n'appelant aucune observation, les membres de la commission, à l'unanimité, prennent acte de cette présentation.

- Collecte déchets ménagers (RPQS 2023)

Le service Déchets de la Communauté d'agglomération présente le rapport d'activité 2023 du service déchets.

Nombre d'habitants : 69 908

En régie

4 régies : Gaillac, Graulhet, Rabastens et Castelnau de Montmiral

Flux collectés adhérent à TRIFYL :

- OMr 12 910 T
- TRI 4 129 T
- Verre 2 571 T
- Textiles 320 T

Taux de refus : 6,38%

En prestation

Prestations de collecte COVED

secteur florentinois OM +TRI 592,4€

secteur lislois OM +TRI 619,9€

Prestations de collecte SUEZ Environnement

secteur salvagnacois OM +TRI 208,6€

Prestations de collecte CARCANO

secteur salvagnacois VERRE 9.1k€

Prestations de collecte et traitement Smictom de la Région de Lavour – Couffouleux et Giroussens 324,6k€

- **Examen des rapports d'activités de la DSP du Cinéma Imagin' de Gaillac** pour l'année 2023.

Le Vice-Président chargé de la Culture présente le rapport d'activité 2023 du Cinéma de Gaillac qui est comparativement dans la même situation que le cinéma de Graulhet.

168 914 entrées payantes (12% de plus qu'en 2022)

Prix moyen des entrées 4.83 € (4.85 € en 2022)

Effectif de 3 ETP et 2 tiers temps

Aucun contentieux et à jour de l'ensemble de ses paiements et de ses entretiens contractuels (loyers, sécurité, fluides et matériel cinéma)

Créance de 104 744 euros auprès de Brasserie 81

Ce rapport n'appelant aucune observation, les membres de la commission, à l'unanimité, prennent acte de cette présentation.

- **Examen des rapports d'activités de la DSP du Cinéma Vertigo de Graulhet pour l'année 2023.**

Le Vice-Président chargé de la Culture présente le rapport du délégataire SARL CINE AZUR.

- 40 974 entrées payantes

-Prix moyen des entrées 5.10€ TTC

-2 215 séances soit plus de 42 séances par semaine

-80 sorties nationales

-30 films en avant-première

-Effectif 2 ETP (en remplacement de 2 personnes absentes)

-Aucun contentieux et à jour de l'ensemble de ses paiements et de ses entretiens contractuels (loyers, sécurité, fluides et matériel cinéma)

-Participation à de nombreux dispositifs d'éducation à l'image (école au cinéma, collège au cinéma, cinéma et cohésion sociale, journées rencontre ciné-jeune du Tarn, lycéen au cinéma, etc)

-Bénéfice de 9 650€

Ce rapport n'appelant aucune observation, les membres de la commission, à l'unanimité, prennent acte de cette présentation.

- **Examens du Rapport d'Activité 2023**

Présentation du contrat

✓ Déléataire	FEDERTEEP
✓ Périmètre du service	GAILLAC-Graulhet Agglomération
✓ Nature du contrat	Convention de délégation de compétence pour l'organisation des transports scolaires
✓ Date de début du contrat	01/09/2021
✓ Date de fin du contrat	31/08/2024

✓ **Les engagements vis-à-vis des tiers**

Dans la cadre de la compétence Mobilité, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a la charge de l'organisation des transports scolaires ; elle a fait le choix, en vertu des dispositions de l'article 3111-9 du Code des transports, d'en déléguer l'exécution à la Federteep, dont le siège est à Albi.

✓ **Liste des contrats**

Avenant N°	Date de début	Commentaire
		AUCUN

1-Présentation de la structure

La Communauté d'Agglomération a délégué la compétence pour l'organisation du transport scolaire à la FEDERTEEP. Pour ce faire, elle est actionnaire de cette dernière. Pour la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, 2 personnes ont siégé au Conseil d'Administration de la FEDERTEEP au cours de l'exercice 2023, il s'agit de M. GOURMANEL Christophe et M. Gilles TURLAN.

Alain Estival est le président de l'association.

Dans le cadre de sa délégation de compétence, la CA Gaillac-Graulhet a décidé d'octroyer une subvention à l'association FEDERTEEP pour assurer l'organisation et la gestion du transport scolaire des élèves relevant de son champ de compétence. Cette subvention a été comptabilisée en produits au cours de l'exercice 2023 pour un montant de 2 346 982,50€.

2-Cadre juridique et définition d'ayant-droit

Dans le cadre de la compétence Mobilité, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a la charge de l'organisation des transports scolaires ; elle a fait le choix, en vertu des dispositions de l'article 3111-9 du Code des transports, d'en déléguer l'exécution à la Federteep, dont le siège est à Albi.

Pour qu'un élève bénéficie du service de transport scolaire, il doit répondre aux critères définis ci-dessous :

- l'élève et son responsable légal sont domiciliés dans le département du TARN à plus de trois kilomètres de l'établissement scolaire,
- l'élève est âgé de plus de trois ans,
- l'élève doit être scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat dans une classe comprise entre la maternelle et la terminale.

L'établissement scolaire fréquenté correspond :

- Soit à l'établissement défini par la carte scolaire de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour les écoles primaires,
- Soit à l'établissement défini par la carte départementale des transports scolaires de la commune de domiciliation de l'élève pour les collégiens et les lycéens,
- Soit à l'établissement le plus proche du domicile, dispensant l'option pédagogique reconnue par l'Education Nationale, choisie par l'élève, que l'élève soit demi-pensionnaire ou interne.

Les dérogations de respect de la carte scolaire accordées par la Direction des Services De l'Education Nationale du Tarn n'ouvrent pas droit au transport scolaire.

La fermeture d'un service est prononcée par la FEDERTEEP dès lors que le nombre d'élèves est inférieur à 4.

3-Demande de transport scolaire sur le ressort territorial de Gaillac-Graulhet Agglomération

Sur l'exercice 2023 (de septembre 2022 à août 2023), 2 818 élèves ont bénéficié d'un service de transport scolaire, soit 272 élèves en plus qu'à l'exercice précédent. La répartition du nombre d'élèves par commune est la suivante :

Concernant les élèves sous la compétence de Gaillac-Graulhet Agglomération, voici la répartition des bénéficiaires du transport scolaire en fonction du niveau d'enseignement :

Quand il n'existe pas de moyen de transport adapté, les familles assurant elles-mêmes le transport de leur(s) enfant(s) soit vers l'établissement scolaire, soit vers un point de montée, ont pu prétendre à une aide versée soit par la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, soit par L'Agglomération Gaillac Graulhet. Une seule aide est versée par famille. Sur l'exercice 2023, 18 élèves demi-pensionnaires sont concernés par l'aide kilométrique. Pour les élèves disposant du statut d'interne, un seul élève est concerné par cette aide.

Au total, le montant d'aide de la collectivité est de 1 390,00€.

Les demandes d'aides sont traitées, vérifiées par la FEDERTEEP et versées en fin d'année scolaire. Les barèmes de calcul de l'aide forfaitaire sont les suivants :

Distances	Aides ½ Pensionnaires	Distances	Aides Internes
3 à 5 Km	105 €	11 à 30 Km	50 €
6 à 10 Km	150 €	31 à 50 Km	68 €
11 à 15 Km	195 €	51 à 100 Km	90 €
16 à 999 Km	240 €	101 à 999 Km	120 €

3 -Parc de véhicules

Les entreprises retenues par la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour effectuer les transports scolaires doivent répondre à un cahier des clauses particulières concernant les véhicules utilisés (matériel roulant). 4 catégories de véhicules sont en service :

1. Catégorie A : véhicules légers de moins de 8 ans (9 places maximum avec rehausseurs)
2. Catégorie B : véhicules intermédiaires de moins de 12 ans (10 à 23 places)
3. Catégorie B+ : véhicules intermédiaires de moins de 15 ans (24 à 33 places)
4. Catégorie C : autocars de moins de 15 ans (28 places et plus)

Concernant les marchés passés avec l'Agglomération Gaillac-Graulhet, d'une durée de 4 ans, l'âge moyen des différents parcs par catégorie est la suivant :

- 10 véhicules de catégorie A avec une moyenne d'âge de 4,60 ans ;
- 11 véhicules de catégorie B avec une moyenne d'âge de 7,27 ans ;
- 35 véhicules de catégorie B+ et C avec une moyenne d'âge de 7,14 ans.

1- Examen du Rapport d'Activité de la SPL d'un point à l'autre

Présentation du contrat

✓ Opérateur	SPL d'un point à l'autre
✓ Périmètre du service	Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
✓ Nature du contrat	Contrat d'obligations de service public pour l'exploitation et la gestion de services de mobilité de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
✓ Date de début du contrat	01/09/2022 (pour Gaillac) et 01/09/2017 pour les autres services/réseaux
✓ Date de fin du contrat	31/08/2030 (pour Gaillac) et le 31/08/2023 pour les autres services/réseaux

✓ **Les engagements vis-à-vis des tiers**

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la CA Gaillac-Graulhet assure l'organisation :

- des 3 réseaux urbains, à savoir le Passe Pont, La Navette de Gaillac et La Navette de Graulhet,¹
- un service de transport à la demande.

La gestion de ces deux services est confiée à la SPL d'un point à l'autre.

¹ NB : Mise en œuvre du réseau de Lisenbus (Lisle-sur-Tarn) le 1^{er} septembre 2022, cela explique qu'il ne soit pas dans le présent rapport d'activités.

✓ Liste des contrats

Avenant N°	Date de début	Commentaire
1	01/09/2012	Contrat d'objectifs pour l'exploitation de la Navette de Gaillac
4	01/01/2015	Contrat d'objectifs pour l'exploitation du le Passe Pont
4	01/01/2017	Contrat d'objectifs pour l'exploitation de la Navette de Graulhet
7	01/01/2017	Contrat d'objectifs pour l'exploitation du TAD

1-Présentation de la structure

La Communauté d'Agglomération a confié l'exploitation des réseaux urbains et du service de transport à la demande à la SPL d'un point à l'autre, dont elle est actionnaire. Avec 225 actions, la CA Gaillac-Graulhet détient 13% des actions de cette société (66% pour la Région Occitanie, 11% pour le Département du Tarn, 5% pour la Commune de Saint-Sulpice et 5% pour la Commune de Lavaur).

Madame Souquet, Monsieur Aznar et Monsieur Turlan sont les trois représentants de la CA Gaillac-Graulhet au conseil d'administration de la SPL.

2-Les chiffres clés

- Exercice 2023

Les services TAD et réseaux urbains en quelques chiffres (2023)		
216 073 Nombre de voyageurs transportés (réseau urbain)	5 411 Nombre de voyageurs transportés (TAD)	8 Nombre de lignes (réseaux urbains)
144 940 Nombre de kilomètres commercial réseau (réseaux urbains)	68 200 Nombre de kilomètres commercial réseau (TAD)	1 187 Nombre de ½ journées de fonctionnement du TAD

3-L'offre de service sur l'année 2020/2021 – 2021/2022

- **Le réseau de Gaillac**

Ce réseau est composé de 5 lignes :

Ligne 1 – Brens/ Place de la Libération

Ligne 2 – Place de la Libération/ Lentajou

Ligne 3 – Place de la libération/ Henri Dunant

Ligne 4 – Place de la libération/ Taillefer

Transversale - Taillefer/ Louise Michel

Le réseau fonctionne du lundi au samedi toute l'année.

Aucune évolution de réseau n'a été apportée pour ce réseau sur la période 2023.

- **Le réseau de Graulhet**

A la suite d'une importante restructuration opérée en septembre 2018 à laquelle s'est rajoutée en septembre 2019 la desserte d'un point d'arrêt supplémentaire, ce réseau n'a pas connu d'évolution pour la période 2023. Pour rappel ce réseau fonctionne avec :

- Une ligne Transversale dont le service fonctionne du lundi au vendredi matin et soir et le mercredi midi en période scolaire,
- 3 lignes qui fonctionnent du mardi au dimanche en matinée uniquement de septembre à fin juillet avec 1 A/R pour les lignes 1 et 3 et 3 A/R pour la ligne 2 qui assure la desserte des principales zones commerciales.

- **Le Passe Pont**

Une seule ligne permet de relier La Bouyayo (Couffouleux) à l'école de Las Peyras (Rabastens) en desservant d'autres points stratégiques des deux communes.

Aucune modification n'a été apportée sur le réseau du Passe Pont sur la période 2023.

Le réseau fonctionne du lundi au samedi en période scolaire et uniquement le samedi lors de la période estivale.

- **Le transport à la demande**

Un service adapté de TAD étendu sur l'ensemble des communes a été mis en service au 1er septembre 2020. De plus, conformément au champ de compétences de la CA Gaillac-Graulhet, les dessertes extérieures au territoire comme Albi ou Lavaur ont été supprimées. La carte ci-jointe présente le découpage des secteurs TAD au nombre de 8.

4-Exploitation et fréquentation des services opérés par la SPL sur les exercices 2022/2023

Les réseaux urbains sont exploités par la SPL d'un point à l'autre, étant fortement impacté par la fréquentation des scolaires, les analyses conduits par la SPL sont calées sur les années scolaires.

- **Le réseau de Gaillac**

Fréquentation du réseau

L'exercice 2022/2023 avec 216 073 montées a connu une augmentation de 11.5% par rapport à l'exercice précédent.

Exploitation du réseau

Sur la période entre septembre 2021 à août 2023, le nombre de kilomètres total réalisés s'élève à 144 940 kilomètres.

- **Le réseau de Graulhet**

Fréquentation du réseau

Sur l'exercice 2022-2023, nous comptabilisons 15 609 montées. Nous pouvons constater que la fréquentation est en baisse de 9.8% par rapport à l'exercice 2021-2022.

Exploitation du réseau

Lorsqu'on s'attache à reprendre les données du logiciel d'exploitation ABC, on remarque que l'on comptabilise 39 110 kms totaux sur l'exercice 2022-2023.

- **Le Passe Pont**

Fréquentation du réseau

L'exercice 2022/2023 avec 42 439 montées a connu une légère hausse par rapport au dernier exercice significatif à savoir 2021/2022 (+1.36%).

Exploitation du réseau

Sur les deux exercices, on décompte 24 771 kms totaux (2022-2022).

- **Le transport à la demande**

Sur l'année 2020-2021, le TAD a enregistré 822 ½ journées de fonctionnement. Pour l'exercice 2021-2022, à 1 176 soit une augmentation de 43%. Les secteurs qui comptabilisent le plus de ½ journées sont les secteurs de Graulhet (3) avec 291 montées, de Lisle-sur-Tarn (4) avec 182 montées et enfin celui de Salvagnac (5) avec 182 montées.

Fréquentation du réseau

Entre les 2 derniers exercices 20/21 et 21/22 on observe une augmentation du nombre de voyages de plus de 30 %. En 2021/2021, la fréquentation du TAD était de 3 408 montées et a atteint les 4 476 montées en 2021/2022.

On note une prédominance d'utilisation du service TAD au niveau du secteur de Graulhet et de Salvagnac. De façon générale même si la fréquentation est plus faible dans les autres secteurs elle a progressé partout en 2021-2022. La progression est même très importante dans les secteurs de Lisle-sur-Tarn et de Castelnau-de-Montmiral.

Exploitation du réseau

Sur les deux exercices, on décompte 49 408 kms totaux (2020-2021) et 68 696 kms totaux (2021-2022). Cette progression de 39% entre les deux exercices s'explique en partie par l'arrêt du service durant la crise sanitaire

5-Rémunération contractuelle

L'ensemble des contrats d'obligation de service public, par lesquels la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet depuis le 1er janvier 2017 confie à la SPL D'un point à l'autre l'exploitation de ces différents réseaux de transport présents sur son territoire est de type « marché de prestations de services ».

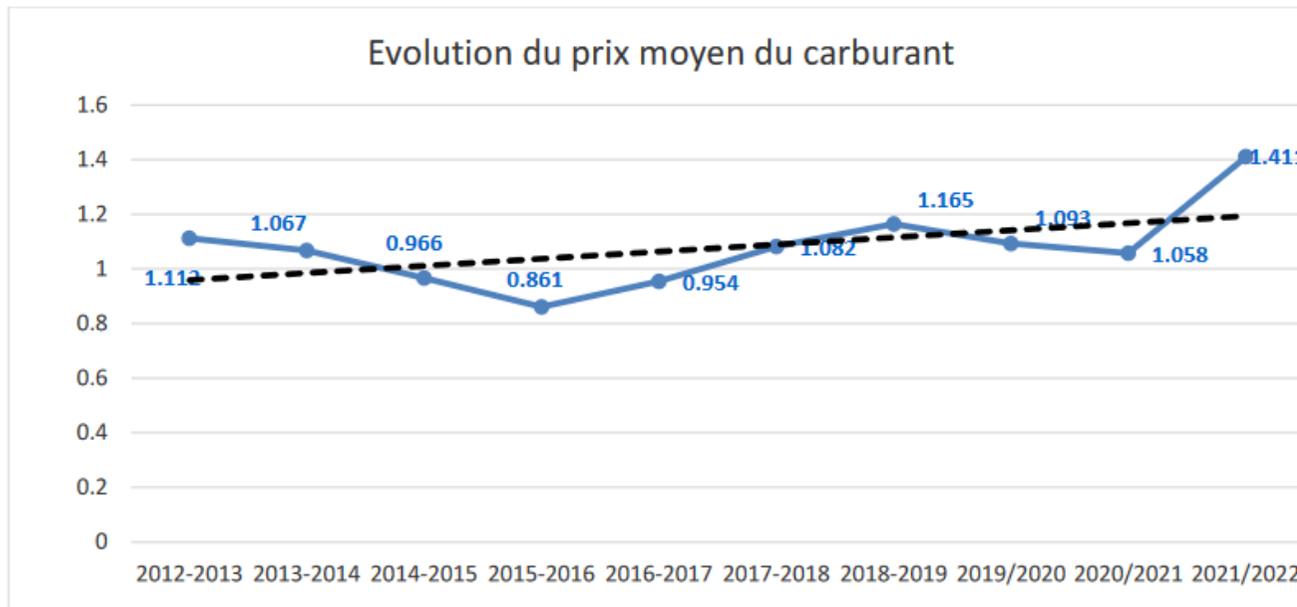
En contrepartie des prestations accomplies par l'Opérateur Interne, l'Autorité Organisatrice lui verse une rémunération.

Exercice	MONTANT CONTRACTUEL PAR RESEAU/SERVICE (en HT)			
	Navette Gaillac	Navette Graulhet	Passe Pont	TAD
2016/2017	396 664 €	39 333,33 €	75 000 €	72 €/ ½ journée de fonctionnement
2017/2018	424 996 €	59 000 €	84 000 €	
2018/2019	435 256 €	66 808 €	84 000 €	
2019/2020	429 196.25 €	65 789 €	82 114 €	
2020/2021	435 256 €	63 600 €	84 000 €	
2021/2022	435 256 €	63 600 €	84 000 €	

Sur le dernier exercice, le montant des charges est de :

- 518 766.79 € dont 404 404.79 € de charges directes et 114 362 € de charges indirectes dites « charges de structure » affectées sur le contrat La Navette de Gaillac,
- 73 016 € dont 56 419 € de charges directes et 16 597 € de charges indirectes dites « charges de structure » affectées sur le contrat La Navette de Graulhet,
- 101 292 € dont 78 910 € de charges directes et 22 382 € de charges indirectes dites « charges de structure » affectées sur le contrat du Passe Pont,
- 92 699 € dont 68 032 € de charges directes et 24 667 € de charges indirectes dites « charges de structure » affectées sur le contrat du TAD.

L'évolution des prix moyens du gasoil depuis le début de l'exploitation des différents réseaux de transport par la SPL D'un Point à l'Autre montre une succession de baisse et de hausse. La tendance générale depuis 2015 est à la hausse contrairement aux exercices précédents.



La tendance sur les deux derniers exercices était à la baisse. Le coût moyen a continué de baisser sur la période 2020/2021 mais a ensuite connu une forte augmentation sur l'exercice 2021/2022 (+ 33%) comme l'illustre le graphique ci-dessus. La part du carburant représentant entre 20 et 28% du coût de revient du transport, la tendance inflationniste du prix du gasoil explique grandement la différence entre le montant contractuel et les sommes versées.